RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 01775
Numéro SIREN : 839 825 585
Nom ou dénomination : ABM221

Ce dépôt a été enregistré le 11/04/2022 sous le numéro de dépôt 11056

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

N° 2065-SD
2021

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
Société ABM221	640 AVENUE DE DUNKERQUE AVENUE DE DUNKERQUE 59160 LOMME
SIRET 8 3 9 8 2 5 5 8 5 0 0 0 1 2	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Commerce de détail	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	0	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	22 739	Résultat de cession de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	
Entreprises nouvelles, art 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies ☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐	Autres dispositifs ☐
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐	
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom / NIF

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom / NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
NORECA 12 RUE ROSENBERG 62320 ROUVROY *Tél:* 0321762121	*Tél:*
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 30/06/2021 Lieu LOMME
	Qualité et nom du signataire: PRESIDENT
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature DRAME Amidou
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐	

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2021

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	20 716	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	20 716
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		20 716

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Pour les S.A.R.L.

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
1	2	3	4	5	6	7	8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	28 245	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A 2021

Désignation de l'entreprise : Société ABM221 — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 640 AVENUE DE DUNKERQUE 59160 LOMME

Numéro SIRET * : 83982558500012

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122020 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122019 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	36 756	030 4 448	32 308	4 882
	Immobilisations financières * (1)		040	160	042	160	160
	Total I (5)		044	36 916	048 4 448	32 468	5 042
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060	1 989	062	1 989	2 750
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070		
		Autres * (3)	072	124	074	124	354
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	15 747	086	15 747	31 774
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	17 860	098	17 860	34 878
	Total général (I+II)		110	54 776	112 4 448	50 328	39 920

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	100	100
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	293	293
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	8 878	5 562
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	18 818	24 032
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	28 088	29 986
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	6 070	2 574
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... 169)	172	16 170	7 359
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	22 240	9 934
Total général (I + II + III)		180	50 328	39 920

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	29 537
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	15		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) — DGFiP n° 2033-B 2021

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts) — Désignation de l'entreprise : Société ABM221

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31/12/2020 (12 mois)	Néant *	Exercice N-1 clos le 31/12/2019 (12 mois)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * (dont export et livraisons intracommunautaires)	209	196 396		138 866
	Production vendue : biens	215			222
	Production vendue : services *	217			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				
	Production immobilisée *				
	Subventions d'exploitation reçues				
	Autres produits		306		1
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		196 702		139 089
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		113 113		84 841
	Variation de stock (marchandises) *		761		890
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		539		417
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		23 070		16 914
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 : 650)		3 927		1 106
	Rémunérations du personnel *		28 245		7 402
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		2 199		295
	Dotations aux amortissements *		2 111		2 248
	Dotations aux provisions				
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			1
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)		173 965		114 114
	I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		22 737		24 975
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		2		1
	Produits exceptionnels (IV)				
	Charges financières (V)				
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) (VI)	347			
	Charges exceptionnelle : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (VI)	348	510		944
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		3 411		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		18 818		24 032

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 : 18 818 — 314 :

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							318	
	Provisions non déductibles *							322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)							324	3 921
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248			330	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127		Zones de revitalisation rurales (44 quindecies)	138		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991					
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352 : 22 739				354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)							356					
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :												360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							370	22 739				372

Copid Quadm

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : Société ABM221 31/12/2020

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(3) IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

DGFiP N° 2033-C 2021

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société ABM221

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432 28 000	434	436 28 000	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442 1 537	444	446 1 537	1 537
	Installations générales agencements divers	450 1 719	452	454	456 1 719	1 719
	Matériel de transport	460 5 500	462	464	466 5 500	5 500
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financières		480 160	482	484	486 160	160
TOTAL		490 7 379	492 29 537	494	496 36 916	8 916

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560 2 337	562 2 111	564	566 4 448
TOTAL		570 2 337	572 2 111	574	576 4 448

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5

6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12.8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Cegid Quadra

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (ar 302 Septies A bis du Code Général Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société ABM221

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705		
Terrains	710		715		
Constructions	720		725		
Inst. techniques matériel et outillage	730		735		
Inst. générales agenc. am. divers	740		745		
Matériel de transport	750		755		
Autres immobilisations corporelles	760		765		
TOTAL	770		775		

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		
Déficits imputés	983		
Déficits reportables	984		
Déficits de l'exercice	860		
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870		

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	27 289
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	18 328
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

(5)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2021

Désignation de l'entreprise : Société ABM221				Néant ☐*
Exercice ouvert le : 01/01/2020	et clos le : 31/12/2020	Durée en nombre de mois	1	2

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :	376	2
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	1

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	196 396
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	196 396
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	306
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	306
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	121	117 285
Variation négative des stocks	145	761
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	7 888
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	125 934
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	70 768
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	70 768

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	196 396	Effectifs au sens de la CVAE *	023	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026		
Période de référence	024	01/01/2020	160	31/12/2020	
Date de cessation			186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Ciegid Quadra

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/2

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122020

N° SIRET 83982558500012

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société ABM221

ADRESSE (voie) 640 AVENUE DE DUNKERQUE AVENUE DE DUNKERQUE

CODE POSTAL 59160 VILLE LOMME

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. | Nom patronymique DRAME | Prénom(s) Amidou

Nom marital | % de détention 50.00 | Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 260990 | N° Département 59 | Commune LOMME | Pays FR

Adresse : N° 77 | Voie Rue Anatole France

Code postal 59160 | Commune LOMME | Pays France

Titre (2) M. | Nom patronymique TRAORE | Prénom(s) Bamba

Nom marital | % de détention 25.00 | Nb de parts ou actions 25

Naissance : Date 281093 | N° Département 59 | Commune LOMME | Pays FR

Adresse : N° 24 | Voie Rue Marcel Henaux

Code postal 59160 | Commune LOMME | Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

(6)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFiP N° 2033-F 2021

2 / 2

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122020

N° SIRET 83982558500012

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société ABM221

ADRESSE (voie) 640 AVENUE DE DUNKERQUE AVENUE DE DUNKERQUE

CODE POSTAL 59160 VILLE LOMME

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. | Nom patronymique DIONE | Prénom(s) Mustapha

Nom marital | % de détention 25.00 | Nb de parts ou actions 25

Naissance : Date 230291 | N° Département 59 | Commune ROUBAIX | Pays FR

Adresse : N° 8-3 | Voie Rue Colette

Code postal 59000 | Commune LILLE | Pays France

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

D((P N° 2033-G 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 (1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31122020 N° SIRET 83982558500012

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société ABM221

ADRESSE (voie) 640 AVENUE DE DUNKERQUE AVENUE DE DUNKERQUE

CODE POSTAL 59160 VILLE LOMME

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

(répété 10 fois)

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Quadra

« ABM 221 »
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES
AU CAPITAL DE 100 EUROS
SIEGE SOCIAL : 640 Avenue de DUNKERQUE
59160 LOMME
RCS LILLE METROPOLE B 839 825 585

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
23 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un,
Le vingt trois juin,
A dix heures,

Les Actionnaires de la S.A.S **« ABM 221 »** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation du président,

afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport du président sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2020.
- rapport spécial sur les conventions visées à l'article L225-86 de la loi du 24 juillet 1966.
- approbation desdits rapports et comptes.
- affectation du résultat obtenu.
- quitus au président pour l'accomplissement de sa mission.
- questions diverses.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur DRAME Amidou**, en sa qualité de président actionnaire, lequel constate la présence, en dehors de lui-même titulaire de 50 actions, de :

- **Monsieur DIONE Mustapha**, titulaire de 25 actions.
- **Monsieur TRAORE Bamba**, titulaire de 25 actions.

Le quorum étant réuni, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition de l'Assemblée et dépose sur le bureau :

- une copie de la lettre de convocation des actionnaires ;

- le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31/12/2020 ;

- le rapport de la présidence sur les opérations dudit exercice et le rapport spécial ;

- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social dans les délais prévus par ledit article.

Après avoir donné lecture desdits rapports, le Président ouvre les discussions et met au vote les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport.

En conséquence, il donne à la Présidence quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice net comptable de 18 817.60 € comme suit :

- RESERVES LEGALES..... 0.00 €
- RESERVE FACULTATIVES..... 18 817.60 €
- REPORT A NOUVEAU..... 0.00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée déclare qu'aucune convention visé à l'article L225-86 du code de commerce de la loi du 31 juillet 2014, n'a été conclue au cours de l'exercice clos 31/12/2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide, que le Président de la société n'aura droit à aucune rémunération pour l'exercice clos le 31/12/2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, l'Assemblée a dressé et signé le présent procès-verbal.

Le Président

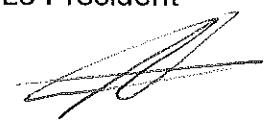

Les actionnaires



« ABM 221 »
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES
AU CAPITAL DE 100 EUROS
SIEGE SOCIAL : 640 Avenue de DUNKERQUE
59160 LOMME
RCS LILLE METROPOLE B 839 825 585

****

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 JUIN 2021
PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

****

Le Président vous demande de prévoir ainsi qu'il suit la répartition du résultat :

RESULTAT CONSTATE : **BENEFICE**

MONTANT **18 817.60 €**

AFFECTATION :

- RESERVES LEGALES..... 0,00 €
- RESERVES FACULTATIVES ..... 18 817.60€
- REPORT A NOUVEAU..... 0.00 €

LE PRESIDENT

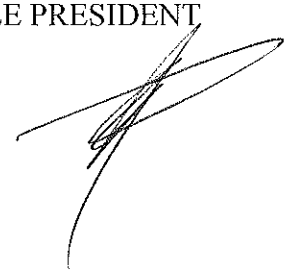

« ABM 221 »
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES
AU CAPITAL DE 100 EUROS
SIEGE SOCIAL : 640 Avenue de DUNKERQUE
59160 LOMME
RCS LILLE METROPOLE B 839 825 585

****

RAPPORT SPECIAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2021

****

L'Assemblée déclare qu'il n'existe aucune convention visée à l'article L225-86 du code de commerce de la loi du 31 juillet 2014.

Le Président



Société SAS ABM 221

au capital de 100.00 Euros
RCS LILLE METROPOLE B 839 825 850
Siège social : 640, Avenue de DUNKERQUE
59160 LOMME

RAPPORT DE LA GERANCE
sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2020

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2020 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, s'est élevé à la somme de 196 395.78 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 138 866.23 Euros, soit une augmentation de 41.43%.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 18 817.60 Euros, soit 9.60-% du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes:

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 196 701.92 Euros contre 139 089.24 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 41.42 %.

- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 173 965.24 Euros contre 114 114.45 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 52.45 %.

- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 30 444.16 Euros et représentent 15.5 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une augmentation de 253 % par rapport à l'exercice précédent.

- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 2 110.56 Euros et représentent 1.10 % du chiffre d'affaires hors taxes.

- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 22 736.68 Euros soit 11.60 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court

.../...

terme) :

Exercice précédent	39 920.13 €	–	9 933.65 €	=	29 986.48 €
Exercice en cours	50 328.05 €	-	22 239.97 €	=	Soit

une augmentation de 28 088.08 Euros .

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 18 817.60 Euros

- à la réserve légale	:		Euros
- aux autres réserves	:	18817.60	Euros
- en autres répartitions	:	0	Euros
- en report à nouveau	:	0	Euros
- en dividendes	:	0	Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	100.00	Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	0	Euros
- Réserve légale	:	292.71	Euros
- Autres réserves	:	27 695.37	Euros
- Report à nouveau	:		Euros
Situation nette	:	28 088.08	Euros

4 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous vous informons:

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

5/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

LA PRESIDENCE